



SM d'études et de travaux de l'Astien (Siren : 253401855)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte ouvert
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Béziers
Arrondissement	Béziers
Département	Hérault
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	24/04/1990
Date d'effet	24/04/1990

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Autre cas
Nom du président	M. Bernard AURIOL

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Domaine de Bayssan
Numéro et libellé dans la voie	Route de Vendres
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	34500 BEZIERS
Téléphone	04 67 36 45 99
Fax	04 67 36 40 25
Courriel	smeta@wanadoo.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	272 407
Densité moyenne	376,97

Périmètres

Nombre total de membres : 13

- Dont 8 communes membres :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
34	Agde (213400039)	25 695
34	Bessan (213400310)	4 767
34	Mèze (213401573)	10 739
34	Montblanc (213401664)	2 842
34	Portiragnes (213402092)	3 300
34	Saint-Thibéry (213402894)	2 372
34	Vendres (213403298)	2 781
34	Vias (213403322)	5 569

- Dont 2 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
34	CA de Béziers-Méditerranée (243400769)	CA
34	CA du Bassin de Thau (243400827)	CA

- Dont 3 organismes publics :

Organismes adhérant au groupement
CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'HERAULT (183400035)
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE BEZIERS-SAINT-PONS (183400076)
DEPARTEMENT DE L'HERAULT (223400011)

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Autres actions environnementales
<i>Le syndicat a pour objet l'étude, la gestion et les travaux nécessaires à la protection de la nappe astienne. Il n'a pas pour objet de se substituer aux maîtres d'ouvrage existants pour la réalisation des travaux de recherche d'eau, de fourniture et de transport d'eau potable, ceux-ci restant du ressort de ces derniers. A titre de travaux, il interviendra pour la réalisation de bouchage ou la réhabilitation de forages défectueux, ainsi que pour le vannage de forages artésiens.</i>
Par substitution

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2016 - millésimée 2013)